

\* INTERVENTIONS PETITS SOINS

- 1 <sup>ère</sup> catégorie	78 € TTC
- 2 <sup>ème</sup> catégorie	194 € TTC
- 3 <sup>ème</sup> catégorie	225 € TTC
- 4 <sup>ème</sup> catégorie	255 € TTC
- 5 <sup>ème</sup> catégorie	265 € TTC

\* INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE PROCHE FRONT DE NEIGE

- 1 <sup>ère</sup> catégorie	145 € TTC
- 2 <sup>ème</sup> catégorie	261 € TTC
- 3 <sup>ème</sup> catégorie	292 € TTC
- 4 <sup>ème</sup> catégorie	322 € TTC
- 5 <sup>ème</sup> catégorie	332 € TTC

\* INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

- 1 <sup>ère</sup> catégorie	242 € TTC
- 2 <sup>ème</sup> catégorie	358 € TTC
- 3 <sup>ème</sup> catégorie	389 € TTC
- 4 <sup>ème</sup> catégorie	419 € TTC
- 5 <sup>ème</sup> catégorie	429 € TTC

\* INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

- 1 <sup>ère</sup> catégorie	406 € TTC
- 2 <sup>ème</sup> catégorie	522 € TTC
- 3 <sup>ème</sup> catégorie	553 € TTC
- 4 <sup>ème</sup> catégorie	583 € TTC
- 5 <sup>ème</sup> catégorie	593 € TTC

\* INTERVENTIONS HORS PISTE – PISTE FERMÉE

- 1 <sup>ère</sup> catégorie	782 € TTC
- 2 <sup>ème</sup> catégorie	898 € TTC
- 3 <sup>ème</sup> catégorie	929 € TTC
- 4 <sup>ème</sup> catégorie	959 € TTC
- 5 <sup>ème</sup> catégorie	969 € TTC

\* FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS EXCEPTIONNELS

Les frais de recherches et de secours exceptionnels sont appliqués dès lors que les opérations ne se situent pas dans le cadre d'opération définies ci-dessus. Ces frais seront facturés au tarif réel dès lors que le nombre de quatre sauveteurs sera dépassé ou en dehors des horaires de fonctionnement des remontées mécaniques fixés par arrêté municipal.

- Sauveteur de jour	48 €/h TTC
- Sauveteur de nuit	96 €/h TTC
- Chenillette avec chauffeur	191 €/h TTC
- Chenillette avec chauffeur de nuit	390 €/h TTC
- Scooter ou quad avec chauffeur de jour	92 €/h TTC
- Scooter ou quad avec chauffeur de nuit	129 €/h TTC
- 4x4 avec chauffeur de jour	69 €/h TTC
- 4x4 avec chauffeur de nuit	117 €/hTTC
- Ouverture remontée mécanique	396 €/h TTC
- Ouverture remontée mécanique de nuit	641 €/h TTC
- Heure de Poste de Commandement Opérationnel (Mise en place d'un COS+secrétariat) de Jour	162 €/h TTC
- Heure de Poste de Commandement Opérationnel (Mise en place d'un COS+secrétariat) de Nuit	325 €/h TTC
- Minute de vol hélicoptère	28 €/min TTC

**\* FRAIS DE GESTION LIES AUX ACTIVITES DEROGATOIRES**

Un forfait de 30€ par arrêté créé sera appliqué avec une activité incluse.  
Chaque activité supplémentaire inscrite engagera un forfait de 20€.

Activité dérogatoire nécessitant un arrêté municipal	30 € TTC
Activité dérogatoire supplémentaire nécessitant une modification de l'arrêté municipal	20 € TTC

Toute activité dérogatoire implique l'utilisation d'une radio par l'organisateur et le tarif inclut l'organisation. La mise à disposition de radio sera donc payante et comprise dans l'offre suivante sur le domaine skiable conformément à l'arrêté municipal de sécurité.

## DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS DES PISTEURS SECOURISTES

### INTERVENTIONS PETITS SOINS

- Catégorie 1 :** Intervention avec pose de matériel d'immobilisation ou bandage, quel que soit le lieu, avec accompagnement jusqu'au bas de la piste, sans traineau ou barquette.
- Catégorie 2 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)
- Catégorie 3 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)
- Catégorie 4 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.
- Catégorie 5 :** Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

### INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE PROCHE FRONT DE NEIGE

- Catégorie 1 :** Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation en traineau, barquette ou hélicoptère dans le périmètre.
- Secteur AIGUILLE
    - Piste LE NANT
    - Piste BABY BOSSONNET
    - Piste CŒUR DU VILLAGE et liaison vers le BOSSONNET
    - Piste LE CHAMP BLEU
    - CHAMP GIGUET
  - Secteur ETALE
    - Piste U'FREDY
  - Secteur BEAUREGARD
    - Piste LES RIFFROIDS
  - Secteur BALME
    - Piste L'ETRIVAZ
    - Plate forme de BERGERIE (sommet Télécabine)
  - SKI DE FOND / LES CONFINS
    - piste L'ENDRYRE et STADE E.S.F.
    - zone de départs et d'arrivées des pistes à proximité du chalet A.G.S.N.
- Catégorie 2 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)
- Catégorie 3 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)
- Catégorie 4 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.
- Catégorie 5 :** Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

### INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

**Catégorie 1:** Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation en traineau, barquette ou hélicoptère dans le périmètre.

- Secteur AIGUILLE
  - Pistes le BOSSONNET et MUR DU BOSSONNET
  - Piste LA RUADE (au dessus de la TC Patinoire)
  - Piste LE MERLE et Variante
  - Piste LE PLAN en aval de la balise 12
  - Piste LOUVETEAU
  - Zone ludique "FAMILY RUN"
  - SNOW PARK
  - Stade
  - Pistes LE LOUP, LE MUR EDGAR, et LE DAHU
  - Pistes COMBE DES JUMENTS et LES MELEZES, en aval des balises 6
- Secteur ETALE
  - Piste LES JOUX
  - Piste LES LAQUAIS
  - Pistes Régine CAVAGNOUD et LE TETRAS, en aval de l'arrivée du TMX ETALE
- Secteur BEAUREGARD
  - Piste L'ENVERS
  - Piste Guy PERILLAT, en aval du TK du Névé
- Secteur BALME
  - Pistes LE PLAN en amont de la balise 12
  - Piste LA MOTTE en aval de la balise 12
  - Pistes LA BALME et LA ROUALLE en aval de la balise 12
  - Piste LE LACHAT, en aval de la balise 8
- SKI DE FOND / LES CONFINS
  - Pistes LE PLATEAU et LES FNIRES
  - Pistes bleues et rouges,

**Catégorie 2:** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)

**Catégorie 3:** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)

**Catégorie 4:** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.

**Catégorie 5:** Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

## INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE ELOIGNÉ

**Catégorie 1:** Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation en traineau, barquette ou hélicoptère dans le périmètre.

- Secteur AIGUILLE
  - Piste LA MOTTE : jusqu'à la balise 12
  - Pistes L'AIGUILLE et JUMENTS 2000
  - Pistes FERNUY et LAPIAZ
  - Pistes COMBE DES JUMENTS et LES MELEZES, jusqu'aux balises 6
  - Piste LE VAR
- Secteur ETALE
  - Pistes Régine CAVAGNOUD et LE TETRAS, au dessus de l'arrivée du TMX ETALE

- Pistes GRAND'MONTAGNE et COVERIE

▪ Secteur BEAUREGARD

- Pistes LES AIGLONS, ETOILE DES NEIGES, LE PLATEAU et LA SOURCE
- Pistes LE NEVE et Guy PERILLAT, en amont du départ du TK NEVE
- Piste LES PRISES
- Piste LA NOIRE
- SKI DE FOND : toutes Pistes

▪ Secteur BALME

- Pistes BERGERIE et CHOUCAS
- Piste LE LACHAT, jusqu'à la balise 8
- Pistes LA TORCHERE et LE BOTION
- Pistes BLANCHOT, LES CRINTIAUX et TETE BLANCHE
- Piste LA VRAILLE
- Pistes LA BALME et LA ROUALLE en amont de la balise 12

▪ SKI DE FOND / LES CONFINS

- Pistes noires et LE GOLLET partie basse
- Pistes du Tour du DANAY

Catégorie 2 : Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)

Catégorie 3 : Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)

Catégorie 4 : Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.

Catégorie 5 : Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

### INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE HORS-PISTES OU PISTES FERMÉES

Catégorie 1 : Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation ou non en traineau, barquette ou hélicoptère dans la limite de 5 pisteurs

Catégorie 2 : Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)

Catégorie 3 : Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)

Catégorie 4 : Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.

Catégorie 5 : Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

**ZONE 1:** Au plus près des cabinets médicaux et au maximum :

- route des CONFINS ⇨ TELESKI NANT
- route du CRET DU MERLE ⇨ Restaurant "LE VIEUX CHALET"
- route du COL DES ARAVIS ⇨ Restaurant "LA FERME"
- route des CONVERSESES ⇨ Immeubles "LA PISTE VERTE" (pour la piste de l'ENVERS)
- Terminus de la route des RIONDES

**ZONE 2:** Au delà de la zone 1